



2022-2023 TARIFS ET RÈGLEMENT FINANCIER

Comptabilité-Elèves

Site de St Sébastien : 02 98 85 45 69 - Mme QUÉAU

CONTRIBUTION SCOLAIRE

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'enseignement, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'Etablissement défini comme Etablissement catholique d'enseignement.

| COLLEGE | LYCEE/LYCEE PRO | BTS |
|--------------|-----------------|---------------|
| 669.00 €/AN | 766.00 €/AN | 1 117.00 €/AN |
| 66.90 €/mois | 76.60 €/mois | 111.70 €/mois |

INTERNAT

(ouvert du lundi au vendredi après les cours)

| FRAIS DE L'INTERNAT | | | | | |
|---------------------|------------------------------|--------------|------------------|-------------------|----------------------|
| | Hébergement (+ petit déj) | 5 repas midi | Repas du soir | TOTAL ANNUEL | TOTAL sur 10 mois |
| LYCEE/LYC PRO/BTS | 1 587.12 € | 884.78 € | 741.00 € | 3 212.90 € | 321.29 € |
| BTS - 4 midis | 1 205.60 € | 698.23 € | 564.30 € | 2 468.13 € | 246.81 € |
| COLLEGE | 1 587.12€ | 946.20 € | 741.00 € | 3 274.32€ | 327.43 € |

➤ **COUT GLOBAL POUR UN INTERNE = CONTRIBUTION + INTERNAT**

Un acompte de 200 € et une caution de 150 € seront versés

RESTAURATION COLLÈGE

(Formule demi-pensionnaire = entrée/plat/dessert + laitage)

Pas de restauration le MERCREDI MIDI à l'exception des pensionnaires (possibilité d'apporter son pique-nique pour l'AS).
Une carte d'accès au SELF est distribuée à tous les élèves en début d'année.

| DEMI-PENSION | |
|---|--|
| Prix de l'abonnement | Prix du repas |
| <u>4 repas/semaine</u> 746.70 € | Entrée + plat + dessert +laitage 5.70 € |

✓ **DEMI-PENSIONNAIRES** : sont considérés demi-pensionnaires, les élèves déjeunant au SELF 4 jours fixes par semaine.

EXTERNE

**Entrée + plat + dessert + laitage
6.05 €**

✓ **EXTERNES** : il est **obligatoire** d'approvisionner au préalable sa carte pour manger au SELF

✓ **Possibilité de paiement en ligne sur le site ECOLE DIRECTE** ou règlement par chèque à l'ordre de l'OGEC ST SEBASTIEN-ST JOSEPH

RESTAURATION LYCÉE GÉNÉRAL/LYCÉE PRO/BTS (Formule = entrée ou dessert + plat)

DEMI-PENSION

| Prix de l'abonnement | | Prix de la formule |
|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| 4 repas/semaine 698.23 € | 5 repas/semaine 884.78 € | Entrée ou dessert+plat 5.33 € |

✓ **DEMI-PENSIONNAIRES** : Il est également possible de consommer d'autres produits en dehors de la formule (fruit, viennoiserie...) aux récréations. Ces produits hors formules sont considérés comme «suppléments», **il est donc indispensable de créditer sa carte à l'avance (paiement en ligne sur ECOLE DIRECTE, carte CB ou par chèque)**

✓ **EXTERNES** : les lycéen(nes)s peuvent déjeuner à la carte et choisir les produits qui leur sont proposés aux prix indiqués dans la cafétéria. **Ils doivent au préalable approvisionner leur carte par paiement en ligne sur ECOLE DIRECTE ou en déposant un chèque dans la boîte aux lettres de la Comptabilité**

Tout abonnement au régime de demi-pension ou pension est un engagement pour l'année

RÉDUCTION SUR LA DEMI-PENSION

➤ **FORMULE 4 REPAS ou 5 REPAS/semaine :**

- ✓ 10% sur la demi-pension à partir du 2ème enfant
- ✓ 20% sur la demi-pension à partir du 3ème enfant
- ✓ 30% sur la demi-pension à partir du 4ème enfant

BOURSES COLLÈGE ET LYCÉE – FONDS SOCIAUX

Le Service Comptabilité ajustera les factures des élèves boursiers en fonction du montant des bourses attribué par l'Académie.

Pour justifier d'éventuelles difficultés de règlement, nous vous remercions de bien vouloir nous expédier une copie de votre Avis d'imposition et de contacter la Comptabilité pour l'attribution d'un fonds social.

MODALITÉS FINANCIÈRES

LE MODE PRIVILÉGIÉ EST LE RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

La contribution des familles, la demi-pension, l'internat vous seront facturés au mois de Septembre (échancier d'octobre à juillet). Possibilité de factures complémentaires durant l'année et dernière facture de régularisation au mois de juillet.

Pour tout période commencée, l'hébergement et la contribution des familles sont dus.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé à la Comptabilité 10 jours avant le prochain prélèvement. Le formulaire de prélèvement peut être téléchargé sur le site www.les-2-rives.fr dans « **INFOS PRATIQUES** » - « **TARIFS** » - « **Mandat SEPA pour prélèvement** ».

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement SAUF avis contraire des familles.

- **CONSULTATION DES FACTURES SUR ÉCOLE DIRECTE**
- **PAIEMENT EN LIGNE SUR ECOLE DIRECTE (carte CB)**

Il vous est possible de consulter vos factures en vous connectant à l'adresse <http://www.ecoledirecte.com> en saisissant vos identifiants qui vous seront transmis en début d'année scolaire.

Vous serez **prévenus par mail** lorsqu'il vous sera possible de visualiser votre facture par ECOLE DIRECTE sous l'onglet «**DOCUMENTS**» et dans «**SITUATION FINANCIÈRE**», vous pourrez ainsi **vérifier à tout moment le solde de vos factures ainsi que le solde des comptes cafétéria ou self de vos enfants et payer en ligne sur le portail d'ECOLE DIRECTE (nouveau)**.